

LE RENFORCEMENT DU **DIALOGUE SOCIAL**

■ UN TRIPLE OBJECTIF

« LA CONFIANCE
DANS L'ENTREPRISE EST
LA CLÉ DE LA RÉUSSITE
D'UN DIALOGUE SOCIAL
DE QUALITÉ »



+ de **LIBERTÉ**

pour négocier au niveau
de l'entreprise, au plus
près de la réalité
des salariés :

- des règles sociales adaptées à la réalité de l'entreprise : primes, organisation du travail, formation professionnelle...
- des contreparties innovantes qui répondent aux attentes des salariés et aux besoins de l'entreprise
- une plus grande agilité pour conquérir des marchés et créer de l'emploi en France

+ d'ÉGALITÉ

pour assurer aux salariés
et aux employeurs une
négociation équitable :

- des accords collectifs, très souvent plus favorables aux salariés que les décisions unilatérales du chef d'entreprise
- en cas de rupture du contrat, des indemnités plus élevées et des dommages et intérêts plus équitables et plus prévisibles en cas de licenciement abusif
- des représentants du personnel mieux formés à la négociation, mieux informés sur l'entreprise

+ de **SÉCURITÉ**

pour rendre plus claires
et plus compréhensibles
les règles sur les relations
de travail :

- des règles plus claires pour encadrer le télétravail, le contrat de projet et la consultation des salariés sur les accords collectifs
- des garanties pour le salarié comme pour l'employeur en cas de licenciement, qui favorisent la conciliation en cas de désaccord
- des droits individuels à la formation plus importants, plus accessibles, plus faciles à mobiliser